



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 3673

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la non-attribution de logements aux jeunes salariés en raison de l'absence d'un contrat de travail à durée indéterminée. En effet, il apparaît que de très nombreuses agences immobilières et études notariales de la région Nord-Pas-de-Calais, n'attribuent plus de logements aux jeunes ayant un travail à durée déterminée avec un salaire toutefois convenable de 2 200 euros, tout en ayant une caution des parents. Compte tenu de leurs revenus, ils ne peuvent bénéficier de logements sociaux ; par conséquent, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement quant à une éventuelle révision des conditions d'attribution des logements sociaux ou d'intervenir auprès de la Fédération des notaires et agences immobilières afin de pallier ce dysfonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3673

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4883

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)